



**L'ESSENTIEL DU COLLOQUE
INDECOSA-CGT
DU 6 NOVEMBRE 2025**

HISTOIRES D'EAU



SOMMAIRE**I. HISTOIRES D'EAU P.3****II. L'EAU, RESSOURCE NATURELLE ET BIEN COMMUN P.5**LES QUATRE PILIERS DE LA GESTION DE L'EAU **P.5**INFILTRATIONS BÉNITES **P.5**BATAILLES AU FIL DE L'EAU **P.6**LE DÉBAT COULE DE SOURCE **P.7****III. L'EAU, UN BIEN SANS FRONTIÈRES P.8**LE MAILLON FORT DES COOPÉRATIONS **P.8**ET LE DROIT DANS TOUT ÇA ? **P.9**LA GUERRE DE L'EAU A TOUJOURS LIEU **P.9**AU SERVICE D'UNE DÉMOCRATIE DU VIVANT **P.10****IV. S'ENGAGER POUR UNE RÉPONSE DÉMOCRATIQUE P.11**REFONDER LA DÉMOCRATIE PAR LE SOL **P.11**QUI POUR TENIR LA BARRE DE L'EAU ? **P.12**FABIENNE ROUCHY : « MODIFIER LES POLITIQUES PUBLIQUES » **P.13**INDECOSA-CGT PROPOSE : VERS UNE GESTION SOBRE, SOLIDAIRE ET PUBLIQUE DE L'EAU **P.14**INTERVIEW DE OLIVIER BRIAND : UNE APPROCHE GLOBALE DANS UN MONDE CONNECTÉ **P.15**

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX

Tél. : 01 55 82 84 05. email : contact@indecosa.cgt.org . Site : www.indecosa.fr • Directeur de la publication, Rédacteur en chef : François Bilem • Rédaction dossier : Philippe Haumont • Photos, Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Crédit photos : Isabelle Crestaux - Lesfilmsdecharlie • Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 35 euros • N° de commission paritaire : 0425 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.PEFC
F03-13-1385**ÉDITORIAL****L'EAU DROIT FONDAMENTAL**

Le 6 novembre 2025, Indecosa- CGT a organisé un colloque majeur sur l'eau dans la salle du CCN de la Confédération Générale du Travail à Montreuil. L'eau est une ressource vitale et un bien commun de l'humanité, au cœur des enjeux environnementaux, sociaux et économiques contemporains.

Cet événement s'est inscrit dans un contexte

marqué par des défis croissants : raréfaction de l'eau douce, pollution des milieux aquatiques, inégalités d'accès à une eau potable de qualité et tensions accrues entre usages agricoles, industriels et domestiques. Ces questions, exacerbées par le changement climatique et la pression démographique, appellent à une réflexion collective et des actions urgentes pour préserver cette ressource essentielle.

Les documents préparatoires, notamment les dossiers élaborés par Indecosa-CGT, ont servi de socle à cette conférence. Ils rappellent que l'eau, reconnue comme un droit humain fondamental par l'ONU en 2010, est aujourd'hui menacée par sa marchandisation, sa privatisation et une gestion souvent inéquitable. Les participants se sont ainsi appuyés sur des analyses approfondies des politiques publiques et des mécanismes de gouvernance, ainsi que sur des propositions concrètes pour une gestion publique, solidaire et durable de l'eau.

Ce colloque a été l'occasion de rassembler acteurs institutionnels, associations, experts et citoyens autour d'objectifs communs : renforcer la protection des écosystèmes aquatiques, garantir un accès équitable à l'eau pour tous et promouvoir des pratiques sobres et respectueuses de l'environnement. Les échanges ont également mis en lumière les initiatives locales et les mobilisations citoyennes, comme celles portées par Indecosa-CGT, pour une réappropriation collective de la gestion de l'eau, excluant les logiques de profit.

Ce numéro spécial retrace les étapes clés du colloque, les débats qui ont animé les participants, ainsi que les pistes d'action et les engagements concrets qui en ont émergés. Il vise à capitaliser sur les réflexions partagées et à inspirer les politiques publiques et les pratiques individuelles pour préserver l'eau, patrimoine commun de l'humanité, en en faisant un levier de justice sociale et environnementale.

Bernard Filaire

HISTOIRES D'EAU

L'eau n'est pas seulement une ressource à préserver tout en la gérant autrement, elle est un bien commun, et plus encore un patrimoine à repenser globalement dans un contexte de changement climatique, de tensions d'usages, d'inégalités sociales et de ruptures institutionnelles. L'eau est un enjeu géopolitique mondial, écologique, juridique, social, économique et démocratique. Encore faut-il en prendre conscience pour aboutir à des solutions collectives et associer à ce combat le citoyen et la société civile. De nombreuses forces se mobilisent. Le colloque Indecosa-CGT consacré à l'eau en fut un écho prolifique.

L'« sang de la terre » qu'est l'eau, pour reprendre la belle image du médecin Jean-Pierre Wauquier (lire p. 8), projette ses reflets dans toutes les directions : dans l'agriculture, dans la science et les technologies, dans les inégalités sociales, dans la course au profit, dans la production d'énergies, sur la santé humaine et la survie des espèces animales et végétales, en tant qu'arme de guerre ou d'instrumentalisation de la ressource... Sans oublier

sa dimension culturelle, culturelle et spirituelle parfois, historique, philosophique... Un kaléidoscope. L'eau revêt les mille nuances de l'arc-en-ciel bariolé de notre planète, une Terre qui, comme on le sait, est bleue comme une orange « sur les chemins de sa beauté », à en croire le poète... (1). Cinq heures de colloque n'auront pas suffi à épuiser le sujet mais elles n'auront certainement pas manqué de capter la curiosité de ses 150 participants, experts, militants associatifs et →

LE MOT DU PRÉSIDENT

« La question de l'eau est devenue si criante qu'Indecosa-CGT a décidé d'en faire le thème de son troisième colloque, après ceux consacrés à l'alimentation en 2023, puis au numérique en 2024 ». Christian Khalifa, président de l'association, ouvre ainsi le bal des travaux ce 6 novembre, à Montreuil, au siège de la CGT. L'occasion de rappeler la « singularité » d'Indecosa, « association créée par la CGT, reconnue parmi les 5 plus grandes associations de consommateurs sur le territoire, également comme association de locataires, agréée pour représenter les usagers des établissements de santé, présente dans 70 départements pour traiter chaque année 10 000 dossiers de litiges. »

Indecosa-CGT mène une action revendicative ambitieuse, complémentaire de celle de la Confédération. Un collectif « Eau » a été créé en début d'année dans la foulée des travaux du collectif alimentation : « On ne pouvait pas parler d'alimentation sans parler de l'eau », commente le président qui assure « entamer ce colloque avec l'engagement qu'il sera suivi d'autres actions », annonçant notamment « une initiative déjà prévue en Nouvelle-Aquitaine, un colloque sur l'eau, en 2026 ». Sans oublier la dimension mondiale de l'eau qui mobilise le collectif international, « en particulier avec les camarades du Congo Brazzaville ».





→ syndicaux, représentants d'institutions, toutes et tous engagés dans la défense de ce « patrimoine commun », tel que l'a défini le juriste Philippe Boucheix en suggérant de dépasser la notion de « bien commun », indissociablement liée à la notion de propriété, en démontrant que l'eau, puisqu'elle n'appartenait à personne, appartenait finalement à tous les citoyens du monde... et que tout ceci est fondé en droit (lire p. 9).

L'INVENTAIRE D'UN PATRIMOINE

Le caractère pluridisciplinaire du colloque a offert de précieux moments de transversalité pour questionner les paradigmes anciens ou s'attacher aux idées reçues. Les politiques d'aména-

gement des fleuves « aggravent souvent les phénomènes qu'elles prétendent résoudre », explique par exemple Sarah Fernandez (lire p. 5). Un imaginaire d'ingénieur s'effondre, plus de béton ne rime plus avec plus de sécurité, démontre Martin

Arnould prenant l'exemple des crues aggravées du Rhin. Colmater les fuites ? « Contre intuitif », résume l'hydrologue Julie Trottier qui montre que ces fuites nourrissent les sols et que sans elles se renforcent les îlots de chaleur urbains : « Il existe des communes où la réparation des fuites a tué tous les arbres ».

Tout comme y avaient insisté Anne Morwen-Pastier et Fabienne Rouchy, Jean-Claude Oliva détaille l'enjeu social et démocratique de la gestion de l'eau si l'on veut en garantir l'accès à tous. Un combat nécessaire alors que l'austérité budgétaire, la fragmentation institutionnelle et la délégation extensive au privé ont progressivement affaibli la capacité publique à gérer l'eau.

1. Paul Eluard.

AU GÉNÉRIQUE

MICHÈLE BERZOSA

Journaliste, préparation et animation du colloque.



ANNE-MORWEN PASTIER, hydrogéologue, chercheuse indépendante en sciences de la Terre.

JEAN-PIERRE WAUQUIER

ancien médecin, président de l'association H2O sans frontières et cofondateur de l'Université du bien commun de Clermont-Ferrand.

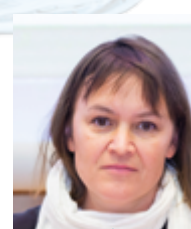


PHILIPPE BOUCHEIX, docteur en droit public, maître de conférences, enseignant en finances publiques à l'école de droit de l'université Clermont-Auvergne.



FABIENNE ROUCHY, membre du Bureau confédéral de la CGT chargée de l'économie et de l'environnement, mandatée au Conseil national de la transition écologique et au CA de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), présidente du groupe CGT du Conseil économique, social et environnemental (CESE), vice-présidente de la commission économie et finances.

JULIE TROTTIER, hydrologue, directrice de recherche au CNRS, consultante pour la FAO.



JOANNA GUERRIN, chercheuse à l'Inrae en sciences politiques.

SARAH FERNANDEZ

ingénieure des ponts, des eaux et des forêts à l'ICPEF, directrice de recherches en géographie à l'Institut national des recherches sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)



MARTIN ARNOULD, président du Fonds pour la conservation des rivières sauvages et membre du Comité national de l'eau.

JEAN-CLAUDE OLIVA

directeur de la Coordination Eau Île-de-France, coprésident de la Coordination « Eau bien commun France », conseiller municipal à Bagnolet, vice-président d'Est ensemble et président de la régie publique de l'eau d'Est ensemble.





L'EAU, RESSOURCE NATURELLE ET BIEN COMMUN

Les quatre piliers de la gestion de l'eau

Ambiguïtés, tensions et conflits complexifient l'approche de la gestion de l'eau.

Sarah Fernandez observe quatre piliers pour décrire ce que recoupe la notion de « bien commun » en matière de gestion de l'eau : « les accès à l'eau, une gouvernance démocratique, la mise hors profit de l'eau et la préservation de la ressource dans un usage solidaire qui tient compte de l'intérêt de tous et du respect des milieux. »

Pour chacun de ces piliers, ambiguïtés, tensions et conflits entraînent divers brouillages de sens et rendent plus complexe l'analyse des actions engagées. Par exemple, l'accès à l'eau se fait à un prix qui renforce les inégalités. « La pauvreté en eau touche en France 1 ménage sur 10, jusqu'à 1 sur 4 en Outre-Mer », rappelle Sarah Fernandez (la « pauvreté en eau » est établie lorsque la dépense excède 3 % du budget mensuel). Avant même de parler de la pauvreté en eau et de ses consé-

quences dans la gestion des impayés, un sujet à part entière, il apparaît que la sobriété si souvent invoquée envisage principalement les comportements individuels, modèle libéral oblige. Or « de nombreux travaux ont démontré que les choix collectifs avaient beaucoup plus d'impact sur la sobriété, ce qui commande de rendre l'effort plus équitable », corrige la chercheuse.

Un autre exemple de tensions lorsque l'on évoque la mise hors profit de la gestion de l'eau potable et d'assainissement, il apparaît que l'essentiel de ses usages, agricoles, industriels ou

énergétiques, génère des profits indirects difficilement contrôlables. « C'est toute la question des modèles agricoles ou industriels que soulèvent ces accès à l'eau », poursuit Sarah Fernandez.

En résumé, il est complexe mais indispensable, ne serait-ce que pour une question d'équité, de « quantifier les flux matériels et financiers entre monde productif et consommation d'eau, d'énergie, d'aliments ou de déchets ». Autrement dit de « rendre plus lisibles les systèmes d'acteurs, les règles des institutions, les mécanismes d'accumulation et de capital qui sont en jeu. » ■

Infiltrations bénites

Quand on ne l'en empêche pas, la pluie nourrit nos sols.

Prière de ne pas confondre le « cycle de l'eau » tel que nous l'avait enseigné nos maîtresses et maîtres d'écoles avec la réalité complexe des grands cycles planétaires, aujourd'hui chamboulés par le réchauffement climatique. Prière également, pour évaluer l'état de la ressource, de ne pas en rester à une vision de surface comme le fait, « avec des limites » selon l'hydrologue Anne Morwen-Pastier, l'approche des cycles moyens, bassins-ver-

sants ou ruissellements. « Ces notions, certainement utiles, ne concernent que la surface, elles ne prennent jamais en compte les eaux souterraines, ce que l'on appelle les nappes phréatiques qui, parfois, traversent le bassin-versant ». Or la gestion de l'eau est actuellement principalement basée sur les bassins-versants, un angle d'attaque intéressant mais non exhaustif.

NATURE SOLIDAIRE

Parlons ressources. Des millions de mètres cubes d'eau sont déversés par la pluie sur nos

« LES CHOIX COLLECTIFS IMPACTENT PLUS LA RECHERCHE DE SOBRIÉTÉ QUE LES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS »

→ territoires dont plus de la moitié s'en échappera par évapotranspiration. Tout le vivant transpire, végétaux en tête. « *Ce phénomène est important, c'est lui qui assure la croissance des végétaux, de la production agricole, de la végétation sauvage* », précise la chercheuse. Et rien ne se perd. La France a la chance d'être bien abreuvée par les pluies qui viennent des océans, « *ce qui s'évapore chez nous va pleuvoir un peu plus à l'est dans des pays qui n'ont pas de littoral* ». C'est la solidarité naturelle entre bassins-versants.

Les infiltrations de cette pluie rechargent les nappes d'eau souterraines. Là encore, rien ne se perd : « *J'entends parfois dire que l'eau qui arrive à la mer est une eau perdue ; il faut combattre cette idée, les écosystèmes littoraux ont besoin de cet apport d'eau douce et de ses nutriments.* » Mais, surtout, cette eau doit s'écouler de manière régulière, pas trop vite en hiver pour conserver les réserves de l'été. « *Or avec le remembrement de ces dernières décennies et tous les prélèvements, on assiste à une accélération de ce cycle de l'eau alors qu'un cycle plus lent permet d'optimiser la ressource et le stockage dans les nappes, les sols et les zones humides.* »



« LA SOBRIÉTÉ NE SERT PAS LE MONDE CAPITALISTE »

L'inverse est à l'œuvre qui empêche de retenir le ruissellement et de favoriser l'infiltration : arrachages massifs de haies, déforestations, drainages, rectifications des cours d'eau en lignes droites censées favoriser l'écoulement... Avec notamment des problèmes d'inondations

en aval. En cause, selon Anne Morwen-Pastier, « *des financements trop faibles, peu ciblés vers la restauration des fleuves... et puis la sobriété ne sert pas le monde capitaliste, elle génère beaucoup moins de revenus aux entreprises intermédiaires* ». ■

Batailles au fil de l'eau

De l'intranquillité des fleuves...

Au confluent des savoirs scientifiques et des mobilisations citoyennes, une lutte emblématique a modifié dans les années 80-90 le destin du fleuve Loire. Président du Fonds de conservation des rivières sauvages et membre du Comité national de l'eau, vétéran de la lutte contre l'artificialisation des fleuves, Martin Arnould vient de cette lutte victorieuse regroupée sous la bannière Loire Vivante : « *Elle a profondément modifié le regard d'une partie de l'État et amélioré la culture du risque naturel dans l'aménagement des fleuves* ». Car le plus long fleuve de France n'a jamais rien eu de tranquille. Si son libre débit a su nourrir au fil des siècles une remarquable biodiversité, l'édification de grands barrages censés protéger les populations des inondations a produit des effets à contre-courant, « *aggravant notamment les risques d'inondation* ».

QUAND LE FLEUVE SORT DE SON LIT

Cette approche dominatrice érigée par Napoléon III dans sa lettre de Plombières (1857), après des inondations dévastatrices, est rappelée par Joanna Guerrin : « *Tout me fait espérer que la science parviendra à dompter la nature. Je tiens à l'honneur qu'en France des fleuves, comme la révolution, rentrent dans leur lit et qu'ils n'en puissent plus sortir* », avait écrit l'empereur. Un marqueur politique qui devait irriguer plus d'un siècle de gestion de l'eau. Jusqu'aux années 80, lorsque

d'autres inondations dévastatrices sont venues endeuiller brutalement Vaison-la-Romaine, Nîmes ou la Camargue, révélant que digues et barrages étaient des bombes à retardement. À la lumière d'études scientifiques, il a fallu changer de braquet, lancer une culture du risque d'inondation qui pourrait être gérée collectivement « *en y associant tous les acteurs et tous les savoirs, et, c'est un propos révolutionnaire dans la France de l'époque, en maintenant des espaces de libre expansion des crues en hiver, quitte à déplacer parfois des maisons ou des usines* », explique Martin Arnould.

Mais sur le Rhône et ailleurs, « *la gestion reste en-*

core massivement technologique », déplore Joanna Guerrin. Le débat public s'est bien saisi de nombreuses questions comme la restauration des cours d'eau ou la végétalisation des villes, autant de perspectives fondées sur la nature et qui ont fait leurs preuves pour « *répondre à des problèmes de société, prévenir les crues et sécheresses, et protéger la biodiversité* ».

Mais ces solutions, « *sans doute moins coûteuses en termes d'investissements, le sont bien plus en termes d'entretien, de temps de mise en œuvre, de temps de concertation. Elles souffrent de sous-investissement faute d'accroissement des ressources accordées aux territoires.* » ■

« LES GRANDS BARRAGES CENSÉS PROTÉGER LES POPULATIONS DES INONDATIONS, SOUVENT ÉRIGÉS CONTRE NATURE, SONT ALLÉS À CONTRE-COURANT »



Le débat coule de source

Prendre la parole, débattre, accepter les conflits... Interroger les trajectoires de l'eau, les sols et les usages.

La question n'est plus seulement de gérer l'eau mais de réparer ce qui a été cassé. » David Bodin donne le ton du débat qui s'engage. Livrant son témoignage, le secrétaire général de l'UD-CGT des Deux-Sèvres cite l'exemple d'un pré autrefois inondé l'hiver, aujourd'hui asséché par des drains posés dans les années 1960 : « Le tuyau est toujours là. Avant il y avait de l'eau l'hiver, maintenant c'est sec toute l'année. Quant à réparer, cela coûte plus cher que de détruire. »

L'exemple révèle en creux une forte interrogation : comment revenir sur des décennies d'aménagements agricoles et hydrauliques pensés pour la productivité à court terme ? Et surtout, qui paiera ? « Je ne suis pas certain que le propriétaire ait envie de modifier ses cultures, mais à ce train-là, la question ne se posera même plus, il n'y aura plus d'eau. » Dans un même esprit d'abandon, les « bassines » cristallisent aussi les tensions. « Rien n'est prévu pour les restaurer », déplore une intervenante. Dans la Vienne, certaines sont abandonnées depuis vingt ans : « Aucune végétation n'est revenue. Leur seul avenir, accueillir des panneaux solaires. »

LE COURAGE DE DIRE

D'autres formes d'abandon sont dénoncées. Sébastien Hesse, secrétaire général CGT à la DREAL Grand Est décrit de l'intérieur de la structure un « retour en arrière écologique extrêmement violent ». Il dénonce des services de l'État à bout

de souffle, soumis à des injonctions contradictoires. « On est en sous-effectif total », déplore le responsable qui alerte sur « des risques psychosociaux généralisés »... En cause, un pouvoir de dérégulation « illimité » des préfets qui s'exerce au détriment du contrôle environnemental. « On nous demande de nous calmer, de prioriser l'aménagement du territoire, même s'il s'agit d'installer un data center au bord de la Moselle, juste en amont de la centrale de Cattenom. » Frémissements dans la salle. Joanna Guerrin rebondit : « Merci pour ce témoignage rare, le devoir de réserve des agents de l'État les empêche le plus souvent de s'exprimer sur une situation insupportable qui leur interdit d'exercer leurs missions. »

Der le public, une question posée sur EDF rappelle combien les enjeux énergétiques structurent en profondeur la politique de l'eau. D'autres voix élargiront encore le cadre. La question n'est plus seulement quantitative, elle est systémique et incrimine les trajectoires de l'eau, les sols, les usages et nombre d'acteurs invisibles. Plusieurs interventions montrent que les politiques de l'eau conditionnent les modèles agricoles. La création de « nouveaux accès » avec les bassines risque de générer des agriculteurs de seconde zone alors que la disparition de la moitié des agriculteurs accentuera ces déséquilibres, créant au passage un accès différencié à la ressource, avec un foncier inégal, ce qui renforcera inévitablement l'industrialisation du modèle.

« SANS LIEUX DE DÉBAT ET DE CONFLIT, IL N'Y AURA NI SOBRIÉTÉ, NI JUSTICE HYDRIQUE »

L'ÉTAT BASSINE À SAINTE-SOLINE

Chercheuse indépendante en sciences de la terre, confrontée à l'inaction des pouvoirs publics, l'hydrologue Anne-Morwen Pastier pratique une science de l'action et de l'urgence, à Sainte-Soline notamment où les bassines font l'objet d'une résistance acharnée. Mais il existe d'autres bassines en projet ou en activité un peu partout, bien au-delà des Deux-Sèvres, « dès lors qu'il existe des nappes d'eau souterraines », explique la chercheuse.

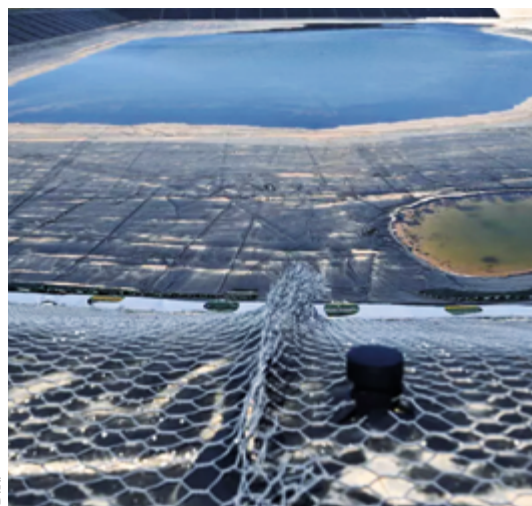
La bassine est la caricature de ce que l'on appelle une « maladaptation ». Au nom de la résistance au réchauffement climatique, on produit l'inverse, on fragilise les nappes et les populations. Au cœur de l'effet boomerang, des prélèvements massifs pour les besoins d'une agriculture intensive plus soucieuse de ses profits que de sa durabilité. Anne-Morwen Pastier cite une étude scientifique qui a mesuré quel volume pourrait être prélevé sans nuire à l'approvisionnement total. « Il faudrait réduire drastiquement les prélèvements de l'irrigation, jusqu'à 90 % en certains endroits ». Les oppositions sont d'autant plus inévitables que l'État, qui impose les bassines sous la pression des lobbys agricoles, « n'a rien prévu pour accompagner le monde agricole ». Pour ne rien arranger les préfectures verrouillent autant qu'il est possible. « Toutes les décisions des commissions locales de l'eau doivent être validées par le préfet, certaines sont annulées ou régulièrement reportées ».



POUR NOS AMIS LES VERS DE TERRE

« Les "fuites" des réseaux d'eau ne sont pas nécessairement des pertes écologiques », rappelle Julie Trottier. L'abonné paye sur sa facture une eau consommable qui lui échappe. « Mais de nombreux organismes vivants dans le sol peuvent récupérer cette eau », explique la chercheuse. Les réparer réchauffe la ville en été. Julie Trottier invite à considérer l'ensemble de la trajectoire de l'eau, à « raisonner en termes de flux ». La pluie tombe sur les toits, puis s'écoule et nourrit le sol, « un sol poreux, bien entretenu par mes amis les vers de terre... L'eau n'est jamais perdue. »

Du fil des échanges découle une évidence résumée par Sarah Fernandez : « Les problèmes d'eau ne sont pas faits que d'eau, ils sont politiques, sociaux, démocratiques. Sans lieux de débat et de conflit, il n'y aura ni sobriété, ni justice hydrique. » Débattre, débattre, débattre... L'expertise ne suffit pas. Quant aux inévitables conflits, ils sont nécessaires. À condition « de disposer d'instances où l'on débat vraiment, où l'on négocie, et non pas des caisses d'enregistrement ». ■





L'EAU, UN BIEN SANS FRONTIÈRES

Le maillon fort des coopérations

Pour Jean-Pierre Wauquier, le « sang de la terre » qu'est l'eau et le fait que l'humanité l'emprunte depuis des milliards d'années en font un lien universel.

L'eau a 4,5 milliards d'années. Son volume, sur la planète, est stable. Les molécules d'eau que nous buvons aujourd'hui sont les mêmes que celles dont s'abreuvaient les dinosaures ou qui plus tard ont coulé dans les bains de Cléopâtre. « C'est toujours la même eau que l'humanité emprunte depuis des millénaires et que consomme aujourd'hui encore Sophie Binet », plaisante l'ancien médecin Jean-Pierre Wauquier. L'eau n'appartient donc à personne, ou à tout le monde si l'on préfère. Mais cette eau que l'on l'emprunte, il faut bien la rejeter « sans abîmer les autres formes de vie : garder cela en tête interdit toute forme de commercialisation de l'eau », introduit le président de l'association H2O.

Lorsqu'est fondée collectivement, puis développée, l'association H2O, en Auvergne, « avec des personnes venues d'horizons très différents mais qui partageaient cette conviction que l'eau, bien

commun, est le sang de la terre », l'objectif est double. Sensibiliser, notamment par l'éducation, et engager des coopérations internationales, « c'est quand même mieux que de faire la guerre »... L'eau a cette capacité à rassembler au-delà des frontières. « Elle est agriculture, elle est science, elle est énergie, elle est économie, elle est environnement... Elle est de toutes les nations », observe Jean-Pierre Wauquier, « ce qui signifie qu'elle est aussi culturelle, spirituelle, purificatrice dans de nombreuses cultures ». L'eau est à ce titre un enjeu de facilitation de la coopération internationale.

JUSQU'EN AFRIQUE DE L'OUEST

De la parole aux actes, l'association essaime, fédère une quarantaine de partenaires de disciplines différentes au sein de l'Académie d'Auvergne d'H2O pour accueillir et sensibiliser des milliers de scolaires. Les villages sont quadrillés à l'heure de l'apéro, « non pour catéchiser mais

pour transmettre et pour amener les participants à une certaine autonomie de réflexion », explique l'ancien médecin. Jusqu'à franchir les frontières, investir d'autres villages en Afrique de l'Ouest où la précarité règne en maître, où l'électricité est absente, pour électrifier écoles et dispensaires, multiplier les forages : « On en est à notre 8000 réparation ou forage ». Le tout « sans aucun problème, c'est autogéré, et surtout sans néocolonialisme ni charité, car ils nous valent largement ».

Dans les écoles ou communes qui bénéficient de ces initiatives, deux fois plus de jeunes atteignent le niveau brevet et l'exode rural a été divisé par deux grâce à l'eau et l'électricité. Pour Jean-Pierre Wauquier, « la coopération doit intégrer le dialogue des cultures et des fondations humaines dans la réciprocité. Quand nous apportons des solutions matérielles, eux nous apportent des éléments de culture dont l'Occident a largement besoin : solidarité, intergénérationnel et, surtout, l'appartenance à cette nature que l'on est en train de perdre ». ■

« L'EAU EST UN ENJEU DE FACILITATION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE »

Et le droit dans tout ça ?

Le statut juridique de l'eau navigue à vue entre héritage historique, choix politiques et bloc de constitutionnalité.

Existe-t-il un statut universel de l'eau ? Simple en apparence, la question ouvre un champ vertigineux. Spécialiste reconnu du droit de l'eau, Philippe Boucheix, livre une réponse alerte et foisonnante. « *S'il existait un statut planétaire de l'eau pour l'ensemble du vivant, ce serait le rêve absolu. Hélas on n'y arrive pas* », reconnaît d'emblée le docteur en droit public. D'un continent à l'autre, les régimes juridiques de l'eau se superposent aux choix politiques et aux formes de gouvernance. Une diversité qui n'est pas nouvelle : « *La question de l'eau est centrale dès les premières civilisations. Elle a été sacrée, puis publique* ». Philippe Boucheix convoque l'histoire romaine pour rappeler qu'en l'an 58 après Jésus-Christ, le curator aquarum Frontin, le ministre de l'eau de l'Empire, affirme pour la première fois que « *l'eau est un bien commun* ». Cette idée ancienne, les monarchies européennes

ont la contester durant des siècles. Les rois s'approprient progressivement fleuves et grandes rivières, daignant laisser à leurs seigneurs les cours d'eau secondaires. Une logique patrimoniale qui alimentera un débat majeur lors de la Révolution française : l'eau appartient-elle aux propriétaires riverains ou à la collectivité ? Deux thèses s'opposent durablement, la thèse libérale, héritée du Code civil, et la thèse sociale, défendue notamment par Proudhon, pour qui l'eau relève du domaine public.

UN DROIT CONSTITUTIONNEL

Ce conflit doctrinal ne sera finalement tranché qu'en 1992. « *Pendant des décennies, les juristes étaient si embarrassés par la question qu'elle n'était*

abordée qu'en quatrième année d'études », plaisante Philippe Boucheix. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 marque donc un tournant : elle qualifie l'eau de « *patrimoine commun de la nation* ». Une formule lourde de sens. « *La nation, ce n'est pas l'État. Le propriétaire de l'eau, c'est vous, c'est nous.* » Ce choix évite une nationalisation formelle, tout en imposant à l'État un rôle de garant : « *On n'est pas propriétaire, mais on a toutes les obligations d'un propriétaire* », résumait un préfet cité par l'intervenant. Ce statut vaut pour toutes les eaux, y compris maritimes, jusqu'à la limite des eaux territoriales.

Au-delà de la propriété, ce nouveau cadre juridique introduit une responsabilité nouvelle, celle qui nous engage envers les générations futures. La Charte de l'environnement, intégrée au bloc de constitutionnalité, le rappelle sans ambiguïté. « *Toute autre forme de développement économique que le développement durable n'est pas conforme à la Constitution* », insiste Philippe Boucheix. Encore faut-il que le droit soit appliqué. La pollution de l'eau constitue bien une infraction pénale – deux ans de prison et 75 000 euros d'amende – mais « *elle n'est quasiment jamais sanctionnée* », déplore l'orateur. Une illustration, selon lui, de ce « *droit incantatoire* » qui mine encore l'effectivité de la protection de l'eau. ■

« LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT EST INSCRITE DANS LA CONSTITUTION »

La guerre de l'eau a toujours lieu

Outil de contrôle politique au Congo-Brazzaville, arme de guerre responsable d'écocide en Palestine, l'eau est aussi un champ de bataille.

Philippe Boucheix avait prévenu, faisant référence à un inspirant juriste de droit français (1), « *le droit international, ça n'existe pas, c'est la loi du plus fort* ». Petit détour par la République du Congo (Congo-Brazzaville). François Bilem, chargé de mission internationale pour Indecosa, évoque cette ancienne colonie française où sont encore lourdement présents, des intérêts de sociétés françaises : « *Dans ce pays traversé par l'un des fleuves les plus puissants du monde, l'accès à l'eau est un levier politique utilisé par le pouvoir en place* ». Ici, les populations favorables au pouvoir sont fournies en eau, « *à l'inverse, on ne permet ni le développement ni l'accès à l'eau aux populations qui ne sont pas favorables aux autorités* ».

ÉCOCIDÉ EN PALESTINE

Voyant « *l'eau comme arme de guerre* », Jean-Pierre Dumartin, d'Indecosa-CGT Landes, cite l'exemple de la Palestine. « *En Cisjordanie, où le pays occupant a détruit toutes les infrastructures d'eau potable et d'assainissement, on assiste à un véritable écocide qui consiste à affamer les popula-*

tions », dénonce le militant landais. Qui ajoute que « *le Jourdain a été détourné tandis que les attaques de colons sur les infrastructures visent à chasser les Palestiniens de chez eux* ». Évoquant le blocus de la mer, Jean-Pierre Dumartin s'indigne, sous des applaudissements nourris, de « *l'inter-*

diction faite aux Gazaouis de pêcher pour s'alimenter. L'eau est bien devenue une arme de guerre, c'est abject ». ■

1. Raymond Carré de Malberg, pour qui le droit ne peut réellement exister que si un pouvoir souverain est capable d'imposer la norme.



« AU CONGO BRAZZAVILLE, LE POUVOIR SE SERT DE L'ACCÈS À L'EAU COMME LEVIER POLITIQUE »



D.R.

« L'HOMME N'EST PAS LE MAÎTRE DE LA NATURE, IL EST UN SIMPLE BERGER DE LA VIE »

un outil pédagogique majeur pour penser la démocratie, « avec l'eau on peut construire un modèle éducatif réussi de démocratie du vivant ». Le passage du statut de « bien commun » à celui de « patrimoine commun » est un basculement fondamental qui appelle à la fois la préservation de la ressource, sa juste répartition et à une responsabilité partagée dans le temps : « Tout montre que l'on peut conserver l'eau dans sa qualité et sa quantité tout en la partageant ».

UN LEVIER POUR LA DÉMOCRATIE

Une série de transformations majeures du système éducatif sont jugées indispensables : rompre avec l'individualisme et la compétition pour construire une conscience collective, « partager le savoir entre les cultures du monde entier » en dépassant les frontières sociales, culturelles et géographiques, réhabiliter le sens avant l'action, « replacer le "pourquoi" avant le "comment" ». Enfin, Jean-Pierre Wauquier appelle de ses vœux l'abandon de l'anthropocentrisme incompatible avec la préservation du vivant, « l'homme doit cesser de se concevoir comme maître de la nature mais plutôt comme un simple berger de la vie ». ■

Au service d'une démocratie du vivant

Une nouvelle pédagogie de l'eau permettrait de conserver la ressource.

Liquide, solide ou gazeuse, l'eau, par définition, ne connaît pas de frontières. Par sa seule distribution, circulation ou évaporation, elle se fait bien commun. Pourtant, comme le rappelle Jean-Pierre Wauquier, un habitant sur deux n'a pas d'accès direct à l'eau potable tandis « que les trois quarts de la population ne disposent pas à proximité de moyens de pu-

rification et d'assainissement de l'eau ». Quelque chose ne va pas. Pour remédier à cette cruelle inégalité, Jean-Pierre Wauquier prône une « révolution pédagogique » au service d'une nouvelle « démocratie du vivant ». Pour lui, l'éducation est au cœur de toute évolution positive de notre rapport à l'eau et, plus largement, à la société. Elle est « le maillon qui peut permettre une évolution favorable », à condition qu'elle transmette, au-delà des connaissances, des comportements citoyens, collectifs et responsables.

L'eau pourrait devenir selon Jean-Pierre Wauquier



SI LA RIVIÈRE POUVAIT PORTER PLAINE...

Pourquoi ne pas « donner un statut moral aux rivières pour les sauver de la pollution », comme le suggère Manuel Martins, qui siège au collège des usagers domestiques de l'agence de l'eau Adour-Garonne ? C'est bien le cas pour certaines rivières ou plages espagnoles... Le débat juridique est mondial. Le juriste Philippe Moucheix préfère parler de « personnalité morale ». Celle-ci permet de reconnaître une entité comme sujet de droit, capable d'être représentée. « Comment une rivière irait-elle devant le juge ? Avec une personnalité morale, elle a des représentants pour le faire. »

L'enjeu est très concret : ester en justice, obtenir réparation, ouvrir un compte pour affecter « l'argent des dommages et intérêts à la prévention ou à la protection écologique ». La Nouvelle-Zélande, puis certains pays d'Amérique latine, ont franchi le pas. En France, des contentieux longs – « jusqu'à vingt décisions de justice » – montrent que « ce sont les associations qui font avancer le droit à l'environnement et donc la démocratie environnementale, bravo à elles ! » Il s'agit ni plus ni moins de dépasser « le statut (détestable) des choses du vivant » et de reconnaître l'eau comme « patrimoine commun des citoyens du pays ». Une « avancée démocratique intéressante », estime le juriste, « dans la continuité de la grande conquête de 1901 pour les associations, reconnaître une personnalité juridique à ce qui n'en avait pas ».



S'ENGAGER POUR UNE REPONSE DÉMOCRATIQUE

Refonder la démocratie par le sol

Et si nos crises de l'eau tenaient d'abord à des confusions de langage ? L'hydrologue Julie Trottier propose une approche inattendue.

Le premier constat est sémantique, il bouscule les concepts. Première confusion, « utilisation » et « consommation » de l'eau ne sont pas synonymes. Pour nous laver les mains, nous utilisons de l'eau mais nous ne la consommons pas, celle-ci reste dans la partie terrestre du cycle. « *Il n'y a que trois manières de consommer de l'eau* », rappelle la chercheuse, « *l'évaporation, la transpiration des plantes et son arrivée à la mer* ». Derrière cette précision lexicale, un enjeu écologique majeur que résume Julie Trottier : « *Le principal défi est de réorganiser nos interactions tout au long du flux de l'eau pour maximiser le nombre d'utilisations en amont de la consommation* ».

Autrement dit, faire circuler l'eau plus longtemps dans les sols et les écosystèmes avant qu'elle ne s'évapore ou qu'elle ne soit transpirée par les cultures. Plus de 24 % de la biodiversité mondiale se trouve dans les sols. C'est de cette biodiversité, invisible mais vitale, que dépend l'humidité conservée sous nos pieds. Réduire des « prélèvements » sans distinguer ce qui est consommé ou non peut ainsi détruire du vivant sans résoudre le problème.

Une deuxième erreur consiste à considérer l'eau

comme un stock à sécuriser et non pas comme un flux. « *Si l'on raisonne en termes de stock, c'est la foire d'empoigne, la loi de la jungle* », prévient Julie Trottier pour qui une « méga-bassine » n'est autre qu'un « *coffre-fort d'eau* ». « *Les acteurs les plus puissants s'approprient la ressource pour maintenir leurs pratiques productives* ». À l'inverse, penser l'eau comme un flux oblige à se poser la

question de savoir « *qui va l'utiliser avant moi ? Qui après moi ?* ».

TENURE JE TE TIENS

Une troisième confusion très répandue consiste à assimiler besoin physiologique et demande économique. Boire est un besoin incompres- ➔

« ÇA S'ÉCRIT EAU, ÇA SE LIT DÉMOCRATIE »

Pour Jean-Claude Oliva, vice-président de « Est ensemble », « *ça s'écrit eau, ça se lit démocratie* ». Emprunté au mouvement italien, le slogan condense un engagement né en 2008 face au « *verrouillage politique* » qui a entouré le renouvellement du contrat du Sedif (Société des eaux d'Île-de-France) avec Veolia, sans véritable débat sur une alternative publique. « *Le Sedif ne voulait pas entendre parler de gestion publique* », rappelle Jean-Claude Oliva, évoquant la nécessité d'atteindre une « *masse critique* » citoyenne, de faire entendre « *la population, les associations, les salariés* » pour imposer le débat sur la gestion publique. La bataille a porté ses fruits. « *Au début des années 2000, 25 % des usagers étaient en régie publique. Aujourd'hui, ils sont 50 %* ». Une « *évolution spectaculaire* », qui s'explique par une exigence de contrôle citoyen sur un bien commun financé intégralement par la facture des usagers.

Au-delà du statut juridique, l'enjeu est démocratique. Il s'agit d'intégrer des représentants associatifs, de la société civile et de citoyens aux conseils d'administration, de créer des forums autonomes pour « *aguillonner l'institution* », de débattre des choix tarifaires, de « *continuer à être vigilant* » et de proposer des innovations comme la suppression de l'abonnement et la première tranche gratuite. « *Les usagers ont une légitimité politique et économique* », insiste Jean-Claude Oliva. Leur place « *doit être la plus grande possible* ».

→ sible alors que la demande est un concept économique, « une courbe, en quelque sorte ». Une société a le devoir impératif de répondre aux besoins du vivant – humains et non-humains – mais seulement la charge de gérer la demande marchande. Modeler cette demande relève du choix collectif.

Intervient dès lors une notion centrale, celle de la « tenure de l'eau » sur laquelle la FAO a constitué un groupe d'experts auquel participe Julie Trottier. La chercheuse explique : « La tenure désigne l'ensemble des interactions formelles et informelles qui façonnent notre rapport à une ressource ». Droits écrits, pratiques sociales, rapports de force, normes culturelles... « tout concourt à orienter la manière dont un collectif interagit avec le flux de l'eau. » Toutes les sociétés ont une tenure de l'eau. En France, par exemple, les arrêtés sécheresse qui attribuent des dérogations selon la « valeur ajoutée » produite révèlent de la nôtre.

À Mandagout (Gard), où Julie Trottier coordonne une équipe pluridisciplinaire qui travaille avec les habitants, l'innovation majeure est démocratique. Les agriculteurs proposent eux-mêmes des pistes d'évolution. Les scientifiques évaluent les risques, testent, mesurent. Les juristes identifient les outils pour formaliser des règles à l'échelle locale. Il ne s'agit plus d'une loi descendante, mais d'une négociation continue entre amont et aval. Une sorte de démocratie hydrologique : « Gérer l'eau, c'est d'abord gérer nos relations au sol, aux autres, au vivant », estime Julie Trottier. ■

« GÉRER L'EAU, C'EST D'ABORD GÉRER NOS RELATIONS AU SOL, AUX AUTRES, AU VIVANT »



D.R.



Qui pour tenir la barre de l'eau ?

Lorsque le débat s'empare de la salle, il est politique. Qui gouverne l'eau ? Qui doit tenir la barre pour la mener à bon port ? Le marché, l'État, les élus... ou encore les citoyens avec les salariés ?

Le premier exemple vient du Nord, lorsque Giovanni Mendola – membre du bureau fédéral et du comité de gestion CoGéTise – évoque la Norvège, l'Islande ou le Danemark, où sont réintroduits mousses et bryophytes pour restaurer l'humidité des sols et favoriser la recharge des nappes. « Quand une chose fonctionne, pourquoi ne pas la généraliser ? » L'argument semble frappé au coin du bon sens. Mais Julie Trottier tempère, « on a beaucoup de sols différents, de nombreux types d'aquifère ». Le granit n'absorbe pas comme le schiste, un copier-coller ne marcherait pas. Pour restaurer la fonction « éponge » des sols, il faut adapter, com-

prendre, expérimenter. Même principe pour la phytoépuration : s'il est vrai que certaines plantes absorbent les métaux lourds, encore faut-il les récolter ensuite, « planter ne suffit pas ».

Moins « terre à terre », Yvan Perez, délégué CGT chez Suez, pose la question qui frappe : « On parle souvent des usagers. Mais quelle place laisse-t-on aux travailleurs de l'eau ? » Animateur du collectif politiques publiques au sein de la fédération des services publics, Vincent Huvelin renchérit : « Dans les instances de gouvernance, salariés et représentants sont quasi absents. Or ils pèsent lourd dans l'organisation du service ». Jean-Claude Oliva, patron de la régie d'Est Ensemble, tient à préciser que « la masse salariale représente 3,7 % du budget, ce n'est pas elle qui fait le prix de l'eau. » Il défend un modèle de régie publique avec « des statuts harmonisés pour agréger des équipes de salariés venus pour certains du privé, pour d'autres de la fonction publique territoriale », envisageant bientôt des représentants au conseil

TOUTES LES CASES EN MARTINIQUE

« La Martinique coche toutes les cases », constate Gabriel Jean-Marie, secrétaire général de la CGT Martinique, lorsqu'il prend la parole. « On a beau être une île », raconte-t-il, « on cumule tous les problèmes d'eau » avec une gestion éclatée entre régie et filiales de multinationales et des mois de conflit social. Et toujours le chlordécone. « Lorsqu'un fonctionnaire a détecté la présence de cette molécule dans l'eau, il lui fut intimé l'ordre de se taire ». Dans l'île caribéenne, les rivières sont contaminées, la pêche interdite, les terres souillées... « L'eau, comme la santé ou l'éducation, ne devrait jamais être laissée au privé. » Gabriel Jean-Marie l'annonce : « une 71^e antenne Indecosa doit voir le jour sur l'île ».

« SANS RAPPORTS DE FORCE, PAS DE BIEN COMMUN »

d'administration... « L'efficacité n'est pas l'ennemie d'une gestion de type publique ». Pascal Grandjeat, militant CGT retraité des services publics, déplore de son côté « des parlements de l'eau » qui ne sont que des instances consultatives sans véritable élection ni restitution de comptes. Il appelle à un front commun salariés-usagers : « sans rapports de force, pas de bien commun ».

SANS DROIT NI LOI

Quand resurgit le droit. Pour Christian Pellicani, le problème est juridique. « On n'est pas assez producteurs de droit pour faire évoluer la législation », estime le président du Mouvement national de lutte pour l'environnement. La loi encadre les régies mais elle ne garantit pas la place des usagers et des salariés. Il faut modifier les textes, imposer la démocratie dans les conseils d'administration « quand il ne tient qu'à la bonne volonté de ceux qui créent les régies de leur laisser une place ». Un propos qu'élargit Philippe Boucheix quand il revendique la place du juge. « Le droit de l'environnement reste un parent pauvre », déplore le juriste qui rappelle le tribunal des eaux de Valence, « une juridiction millénaire spécialisée dans les conflits liés à l'eau. Pourquoi la France n'aurait-elle pas ses magistrats spécialisés du patrimoine commun ? » Derrière la facture d'eau, derrière les canalisations et les nappes phréatiques se joue une bataille démocratique qui oppose régies et multinationales, technocratie et participation, droit incantatoire et droit opposable. L'eau n'est pas qu'une ressource. Elle agit comme le puissant révélateur de nos faillites démocratiques. ■

L'HEUREUX CROISEMENT ENTRE EXPERTISE ET ENGAGEMENT

Concluant les travaux du colloque, Bernard Filaire, secrétaire national d'Indecosa-CGT, salue notamment « le croisement entre expertise scientifique et engagement militant », condition selon lui « d'une réflexion efficace sur l'eau ». « Si la quantité d'eau sur Terre demeure stable, la ressource en eau douce potable, elle, se raréfie sous l'effet du réchauffement climatique et des activités humaines. » Indispensable à la vie et à l'économie, « l'eau est devenue source de conflits d'usage croissants ». Deux logiques s'affrontent : « celle du rapport de force et des lobbies contre celle d'une démocratie réelle arbitrant dans l'intérêt général ». Bernard Filaire dénonce ainsi « une gouvernance où les consommateurs – qui financent l'essentiel du service – restent sous-représentés face aux industriels et agriculteurs ». Investir les instances (CLE, SAGE), unir associations et syndicats, renforcer la pédagogie citoyenne sont donc des priorités. « L'eau », conclut-il, « est un bien commun qui exige démocratie et mobilisation ».

Fabienne Rouchy : « Modifier les politiques publiques »

Secrétaire confédérale de la CGT et vice-présidente au Conseil économique, social et environnemental, Fabienne Rouchy invite à la mobilisation des salariés et des consommateurs.

Invitée pour évoquer la journée d'étude sur l'eau organisée par la CGT en mai 2025 et en partager les enseignements, Fabienne Rouchy dresse un premier constat : « La ressource se raréfie, elle est de plus en plus polluée. Pour la préserver, il faudra s'y prendre autrement et modifier les politiques publiques en matière de gestion de l'eau. » Pour exemple, la tarification dégressive : « Faire payer moins cher les plus gros consommateurs, c'est tout le contraire d'une politique incitant à économiser l'eau et à en préserver la qualité ». Même critique concernant les aides publiques « attribuées sous certaines conditions, mais sans contreparties et jamais sur des critères environnementaux ».

PAS DE SOCIAL SANS ENVIRONNEMENTAL

En cause également le « modèle productiviste agricole », consolidé par la loi Duplomb « et ses bassines, préjudiciables à la préservation de l'environnement ». Fabienne Rouchy réclame « des investissements massifs dans nombre de réseaux et stations d'épuration qui ne sont pas aux normes européennes ». Ces choix sont budgétaires. Entre PLF et PLFSS, l'orientation retenue est celle d'une « politique d'austérité ». Plus grave encore : « La ponction de l'État sur les redevances des agences de l'eau est maintenue dans le budget de cette année sans le moindre débat démocratique ». Résultat : « La planification est entravée, les investissements retardés, les contrôles affaiblis



lorsque le nombre d'agents chargés de ces missions fond comme neige au soleil. »

Comment peser sur les choix en matière de gestion de l'eau ? « Nous devrions pouvoir siéger dans les comités de bassin qui fixent la stratégie de l'eau et votent les programmes des agences », estime la dirigeante syndicale. Les organisations patronales y sont surreprésentées tandis que la CGT n'y occupe pas toute la place qu'elle mérite. Fabienne Rouchy évoque aussi les territoires « où il n'y a pas de commission locale de l'eau », signe d'un déficit de concertation, et suggère « l'interpellation des préfets et des collectivités locales. Lorsqu'une entreprise pollue l'eau, les premiers victimes sont les salariés et les populations locales ».

Sur le front des mobilisations associatives, Fabienne Rouchy rappelle que « la CGT aborde les problématiques à partir du travail » puis évoque des partenariats avec Générations Futures sur les PHA, ou pour les marches pour le climat, ou encore par le biais de tribunes communes : « Le dialogue avance, nous sommes convaincus, dans l'esprit des travaux du GIEC, que la transition est une question de justice sociale et que l'on ne peut pas séparer le social et l'environnemental ». Avec Indecosa-CGT, la coopération doit s'intensifier, « cela figurera dans les propositions du congrès du mois de juin à Tours ». Concrètement, « les organisations et syndicats de la CGT doivent travailler davantage avec Indecosa-CGT lorsque nous sommes placés en situation de consommateurs... Même si c'est déjà le cas, il faut l'accentuer. » ■

« LA TRANSITION EST UNE QUESTION DE JUSTICE SOCIALE »

Indecosa-CGT propose : Vers une gestion sobre, solidaire et publique de l'eau

1. RENFORCER LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET DÉMOCRATIQUE

- **Inscrire le droit à l'eau dans la Constitution** : Garantir juridiquement l'accès à l'eau comme un droit fondamental, à l'abri des logiques marchandes.
- **Développer une gestion décentralisée et participative** : Impliquer les citoyens, les collectivités locales et les usagers dans les décisions (comités de bassin, commissions locales de l'eau, consultations publiques).
- **Lutter contre la privatisation** : Mettre fin aux contrats de délégation de service public avec les multinationales (Nestlé, Danone, etc.) et renforcer les services publics locaux, avec une transparence totale sur les tarifs et la qualité.

2. PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES ET ADAPTER LES USAGES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Restaurer les milieux naturels** :
 - Réhabiliter 1000 hectares de zones humides d'ici 2030 (comme prévu dans le Plan Eau 2025) pour réguler le cycle de l'eau et limiter les inondations/sécheresses.
 - Désimperméabiliser les sols urbains pour favoriser l'infiltration naturelle.
- **Adapter l'agriculture** :
 - Réduire de 50 % l'usage des pesticides et

nitrate d'ici 2035, en accompagnant les agriculteurs vers des pratiques agroécologiques (ex. : rotation des cultures, irrigation raisonnée).

- Interdire les «bassines» agricoles qui accélèrent l'évaporation et aggravent les tensions locales.
- **Limiter les prélèvements industriels** : Imposer des quotas stricts et taxer les prélèvements excessifs, en appliquant rigoureusement le principe «pollueur-payeur».

3. GARANTIR UN ACCÈS ÉQUITABLE ET ABORDABLE POUR TOUS

- **Instaurer une tarification sociale** :
 - Interdire les coupures d'eau pour impayés et mettre en place des tarifs progressifs (gratuit pour les premiers mètres cubes, prix modéré pour les usages essentiels).
 - Créer un fonds national de solidarité pour financer l'accès à l'eau des ménages précaires.
- **Améliorer la qualité de l'eau du robinet** :
 - Remplacer les canalisations en plomb et renforcer les contrôles sanitaires (54 paramètres vérifiés par les ARS).
 - Sensibiliser le public à la consommation d'eau du robinet (100 à 200 fois moins chère que l'eau en bouteille) et réguler le marché de l'eau embouteillée.

ACTIONS PRIORITAIRES À METTRE EN PLACE DÈS 2026

Axe stratégique	Actions concrètes	Acteurs impliqués	Échéance
Gouvernance	Lancer une campagne pour l'inscription du droit à l'eau dans la Constitution	Collectivités, associations, parlementaires	2026-2027
	Organiser des ateliers citoyens pour co-construire les SDAGE 2028-2033.	Agences de l'eau, comités de bassin	2026
Protection des écosystèmes	Lancer un plan de restauration de 500 hectares de zones humides en Île-de-France	Région, OFB, associations environnementales	2026-2028
	Interdire les nouveaux projets de «bassines» agricoles en zones tendues.	État, chambres d'agriculture	2026
Accès équitable	Mettre en place un tarif social de l'eau dans 10 villes pilotes.	Mairies, CCSPL, fournisseurs d'eau	2027
	Créer un observatoire national des coupures d'eau pour précarité.	État, associations de consommateurs	2026
Sobriété et innovation	Généraliser la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des parcs.	Métropoles, syndicats d'assainissement	2026-2030
	Lancer un appel à projets pour moderniser les réseaux d'eau (objectif : -10 % de fuites).	Collectivités, entreprises publiques	2026

4. INNOVER POUR UNE GESTION SOBRE ET CIRCULAIRE

- Développer la réutilisation des eaux usées traitées :
 - Généraliser le recyclage des eaux grises pour l'irrigation, le nettoyage urbain ou les toilettes, comme le prévoit le Plan Eau 2025.
 - Investir dans des stations d'épuration performantes pour limiter la pollution des nappes phréatiques.
- Moderniser les réseaux :
 - Réduire les fuites (jusqu'à 20 % du volume distribué dans certaines villes) via des programmes de rénovation des infrastructures.
 - Déployer des compteurs intelligents pour suivre la consommation en temps réel et détecter les gaspillages.

5. S'ENGAGER DANS LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- Soutenir les pays du Sud :
 - Financer des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en partenariat avec des ONG et des collectivités locales.
 - Dénoncer l'accaparement des ressources hydriques par les multinationales dans les pays pauvres.
- Promouvoir des accords internationaux :
 - Défendre une convention mondiale pour la protection des nappes phréatiques transfrontalières.
 - Intégrer la gestion de l'eau dans les accords climatiques (ex. : COP30) pour anticiper les conflits liés aux pénuries.

MOBILISATION ET PLAIDOYER

Pour que ces actions aboutissent, une mobilisation citoyenne et politique est indispensable :

- **Campagnes de sensibilisation** : Organiser des événements grand public (ex. : « Mars Bleu » pour l'eau) et des formations dans les écoles sur les enjeux de l'eau.
- **Alliances avec les acteurs locaux** : Travailler avec les agriculteurs, les industriels et les associations pour co-construire des solutions adaptées à chaque territoire.
- **Pression sur les décideurs** : Interpeller les élus et les candidats aux élections sur leurs engagements pour une gestion publique de l'eau.

CONCLUSION : L'EAU, UN COMBAT COMMUN

Comme le souligne Indecosa CGT, l'eau n'est pas une marchandise, mais un **patrimoine commun** dont la gestion doit concilier **préservation écologique, équité sociale et viabilité économique**. Les défis sont immenses, mais les solutions existent : elles passent par une **volonté politique forte**, une **coopération entre tous les acteurs**, et une **mobilisation citoyenne durable**.

Cette feuille de route propose des pistes concrètes pour agir dès aujourd'hui et préparer un avenir où l'eau reste accessible à tous, dans le respect des écosystèmes et des générations futures.

Une approche globale dans un monde connecté



Membre d'Indecosa-CGT 35 (Îlle-et-Vilaine) depuis 2004, Olivier Briand est à cette époque un des responsables de la CGT FPT 35 et travaille au centre financier de Rennes pour la Banque postale. La découverte d'Indecosa-CGT à travers l'Union départementale le pousse à s'investir sur les dossiers de consommation puis sur le logement ainsi que les services publics locaux à travers les instances représentatives de la mairie de Rennes, dont la gestion de l'eau de cette métropole.

De quelle façon cette gestion de l'eau s'est-elle mise en place, et comment s'exerce-t-elle ?

En 2015 Rennes Métropole (territoire nouvellement créé regroupant 43 communes) hérite, de par la loi MAPTAM de 2014, de la compétence en eau potable. Elle décide de créer un nouveau Syndicat mixte d'eau, la collectivité « Eau du Bassin Rennais », en lieu et place de Véolia. La collectivité a désormais la compétence de l'eau potable dans sa totalité.

Pourquoi cette question de l'eau te paraît-elle un sujet important à traiter ?

Cette gestion publique de l'eau permet de conserver la solidarité entre communes urbaines et rurales et de préserver l'organisation existante des installations techniques, notamment celle des réseaux. Elle rend possible l'uniformisation de la qualité du service rendu et du prix de l'eau sur l'ensemble du bassin rennais et l'entrée potentielle d'autres communes dans cette structure territoriale mutualisée. Cela entraîne la création d'un prix de l'eau unique, écologique et social du Bassin Rennais.

Selon toi, qu'est-ce qu'Indecosa-CGT peut faire sur la question de l'eau, quel rôle pouvons-nous y jouer ?

Pour toutes les raisons exposées précédemment, Indecosa-CGT ne peut qu'être présente dans les instances de l'Eau. Pour le Bassin Rennais, dont je suis censeur depuis 2025, il s'agit de garantir, entre autres, la protection des ressources en eau par la création de périmètres de captage et de gestion foncière au grand dam de certains syndicats d'éleveurs et agriculteurs ces derniers temps.

N'est-il pas extrêmement important, pour l'usager de l'eau, la qualité de celle-ci et sa péréquation tarifaire ? Pour toutes ces raisons, la place d'Indecosa-CGT dans cet environnement est donc nécessaire et indispensable.

« LA GESTION PUBLIQUE DE L'EAU PERMET DE CONSERVER LA SOLIDARITÉ ENTRE COMMUNES URBAINES ET RURALES. ELLE REND POSSIBLE L'UNIFORMISATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU ET DU PRIX DE L'EAU. »



INDECOSA-CGT / Association pour l'INFORMATION & la DÉFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIÉS / contact@indecosa.cgt.org / www.indecosa.fr



INDECOSA-CGT

défend les consommateurs

pour la préservation

d'une ressource naturelle. bien commun